



Compte rendu de la CAPL n° 1 du 24 septembre 2013

Evaluation professionnelle des Inspecteurs 2013 (gestion 2012) Examen des recours

Cette année, a donc été mis en place le nouveau système d'évaluation des agents.

La CGT Finances Publiques s'est opposée au décret du 28 juillet 2010 qui met en œuvre l'entretien professionnel, instaure un recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL et supprime la note chiffrée.

En effet, nous revendiquons la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents, qui doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail, et non sur une quelconque comparaison des agents entre eux, source de tensions et d'incompréhension.

Nous réaffirmons de plus notre opposition à l'égard du contingentement des valorisations et à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite.

En préalable à la tenue de la CAPL, les élus CGT avaient demandé que soient communiqués en séance tous les éléments relatifs à la procédure de l'entretien professionnel dans la direction et notamment la répartition par cadre et par service des attributions, le nombre de recours hiérarchiques et le volume de modifications apportées par l'administration (tableau synoptique, appréciations littérales, admissions totales ou partielles...).

Le président a indiqué qu'un topo complet serait présenté lors d'un prochain Comité Technique Local.

Il a d'ores et déjà précisé que le volume de recours, tous grades confondus, étaient inchangés par rapport à l'an dernier (39 recours en CAPL en 2012 contre 39 recours hiérarchiques en 2013 suivis de 27 recours en CAPL). Les recours hiérarchiques ont eu pour conséquence une diminution de fait des examens en CAPL.

Une analyse plus précise sera nécessaire à notre sens.

En effet, pour la CGT, le fait que des recours puissent être effectués sans la présence de représentants syndicaux et sans le témoignage d'un procès-verbal représente un danger pour les agents et notamment pour leur égalité de traitement.

Comme il est devenu habituel depuis quelques années, le Président a communiqué le nombre de majorations disponibles.

Pour cette CAPL la réserve de majoration conservée était de :

- 2 x 1 mois
- 1 x 2 mois
- Aucune valorisation de 3 mois n'était disponible cette année, à croire que l'investissement des agents a diminué en cette période de pénurie d'emplois !!!

Il nous a été précisé que les valorisations non distribuées étaient reportables sur l'année suivante et ne devrait pas venir en diminution du contingentement qui sera attribué au département l'année prochaine.

Par ailleurs, le président a indiqué qu'il serait attentif à ce que les différences entre les habitudes d'évaluation des fiscaux et des gestion publique s'harmonisent (profil croix plus avantageux chez les FGP / appréciations littérales plus « chaleureuses » chez les FF).

Enfin, il a assuré que les dysfonctionnements de EDEN-RH devraient également trouver l'année prochaine des solutions.

Il y a eu cette année 5 appels d'inspecteurs (contre 4 l'année dernière). Mais il est à noter qu'il y a eu précédemment 12 recours hiérarchiques. Il sera intéressant de connaître l'analyse de la Direction sur le sujet lors du prochain CTL.

2 dossiers étaient défendus par les élus de la CGT Finances Publiques 64 (1 pour l'échelon variable, 1 pour l'échelon terminal).

Pour les 4 dossiers concernant les échelons variables :

Les demandes portaient uniquement sur l'obtention d'une valorisation supérieure.

Un inspecteur a obtenu satisfaction : la valorisation obtenue de 1 mois a été modifiée en une valorisation de 2 mois.

Deux inspecteurs n'ayant obtenu aucune valorisation, et demandant devant la CAPL une valorisation de 2 mois, se sont vus attribuer une valorisation de 1 mois.

Un inspecteur n'a rien obtenu.

Pour le seul dossier concernant l'échelon terminal :

La demande portait sur la révision des rubriques littérales, la modification du tableau synoptique et l'attribution d'une valorisation de 2 mois au lieu de la valorisation de 1 mois attribuée.

Il est noté qu'il n'y a pas de réserve spéciale pour l'échelon terminal.

L'inspecteur, qui avait déjà obtenu en partie satisfaction (sur le littéral) lors du recours hiérarchique, n'a rien obtenu en CAPL.

VOTE

Nous avons voté CONTRE toutes les propositions de l'administration qui ne donnaient pas satisfaction à la demande de l'agent.

Les élus CGT Finances Publiques 64

TITULAIRE
Anne SEGUIER

SUPPLEANT
Jean-Jacques CELLIER

(toutes nos infos sur : <http://www.financespubliques.cgt.fr/64/>)